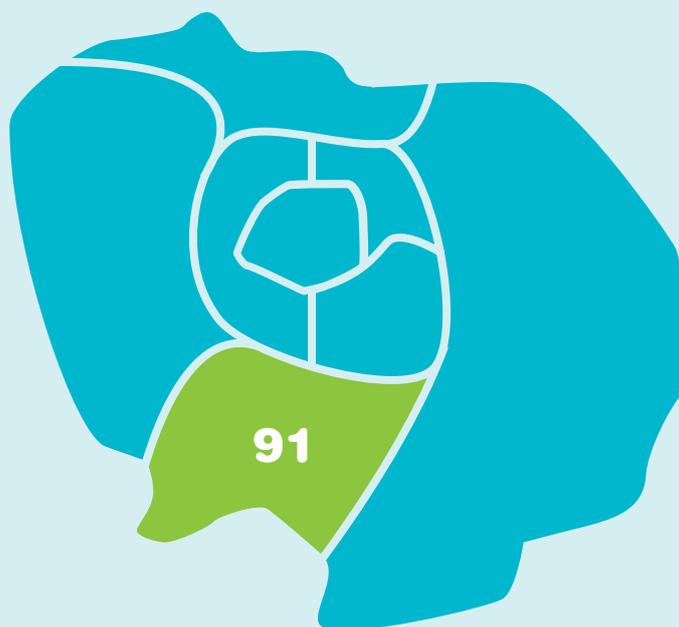


BILAN

Projet régional de santé Île-de-France
2013-2017

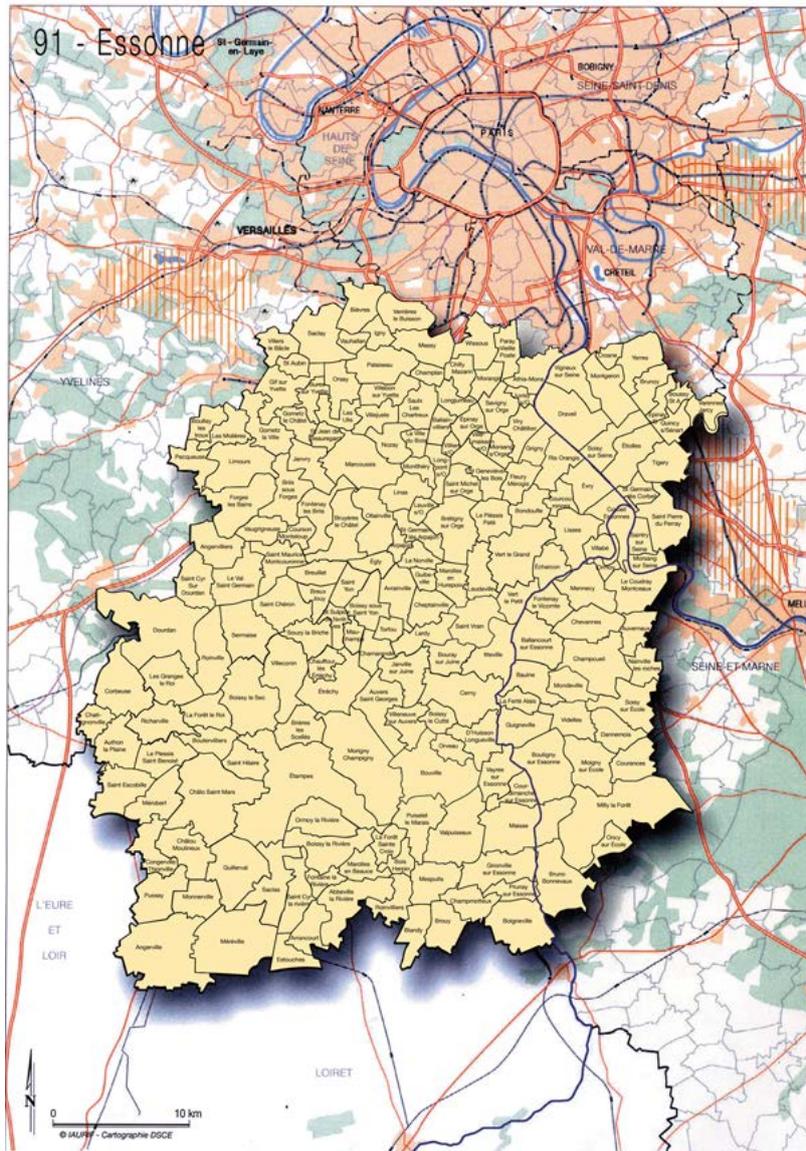


Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

PROJET
RÉGIONAL
DE SANTÉ
2018 - 2022

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne



Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

INTRODUCTION

✓ Le territoire

L'Essonne compte 1 244 311 habitants pour 196 communes dont 34 communes de plus de 10 000 habitants. Le département présente des indicateurs sanitaires et socio-économiques favorables mais de fortes disparités infra-départementales subsistent. 14 communes ont un indice de développement humain régional (IDH₂) inférieur à 0,52.

Le département se distingue également par une opposition Nord-Sud. Le Nord du département est urbanisé alors que le Sud est plutôt rural.

Le territoire Sud et certains quartiers prioritaires connaissent une problématique de démographie médicale qui s'accroît chaque année en raison de départs en retraite non remplacés. Un travail important d'accompagnement des porteurs de projets de structure d'exercice collectif est mené pour renforcer l'offre de soins de premier recours.

Le département est concerné par le développement du plateau de Saclay dans le cadre du « Grand Paris ». Dans le cadre de la nouvelle organisation du territoire de la République, 6 communes essonniennes ont rejoint la métropole Grand Paris, dans le territoire ETP 12.

Géographiquement, deux pôles majeurs de développement économique se distinguent :

- au Nord-ouest dans la « vallée de la Science » avec le plateau de Saclay
- au Nord-est (de Corbeil-Essonnes à Orly en suivant la vallée de la Seine).

En outre, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, qui s'étend de Grigny à l'ouest jusqu'en Seine et Marne à l'est, est inscrite dans une démarche de développement économique dans le cadre du projet « Porte Sud du Grand Paris ».

La délégation départementale de l'Essonne a mis en œuvre les principes qui ont sous-tendu au projet régional de santé (PRS) que sont l'investissement dans la prévention, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la garantie de la sécurité sanitaire et des prises en charge, la structuration de l'offre en santé pour répondre aux besoins des essonniens, l'amélioration de la cohérence des parcours de santé des usagers, le développement de la démocratie en santé et le soutien à la créativité des acteurs locaux.

C'est sous le prisme des partenariats territoriaux qu'est présenté le bilan du PRS en Essonne.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

1- Le bilan des partenariats avec les collectivités territoriales

1.1 Communes et intercommunalités :

✓ Santé et environnement :

La délégation départementale de l'Essonne travaille en étroite collaboration avec les communes sur les questions de « santé environnement », et notamment sur les thématiques suivantes :

- *Prévention des risques environnementaux*
 - la délégation gère environ 500 dossiers par an relatifs à l'habitat dégradé et accompagne les collectivités dans le traitement des dossiers. Pour ce faire une fiche SILI, outil d'aide à l'identification des problématiques de lutte contre l'habitat indigne est utilisée par les partenaires.
 - Active dans le cadre du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) la délégation a recueilli les éléments permettant une véritable observation du territoire
 - les collectivités ont été accompagnées (Corbeil-Essonnes et Juvisy-sur-Orge) pour répondre à l'appel à projet conjoint DRHIL /ARS pour la mise en œuvre d'une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne
 - la délégation contribue par ses actions à la lutte contre la précarité énergétique et la pollution des sols
 - entre 12 et 15 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone sont traités chaque année
 - un travail a été mené concernant la pollution radiologique de plusieurs quartiers de Gif-sur-Yvette par du radium, en lien avec la sous-préfecture de Palaiseau.
- *Qualité des eaux destinées à la consommation humaine* : plus de 3500 prélèvements sont réalisés chaque année.
- *Surveillance et détection des risques en matière de lutte contre le saturnisme infantile* ou de *risques sonores* avec notamment environ 15 plaintes par an qui sont traitées sur la thématique « bruit ».

✓ Conseils locaux de santé mentale

Il est rappelé que le conseil local de santé mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants. L'action coordonnée de la délégation avec les communes de l'Essonne a permis la signature de 3 CLSM (Grigny, Communauté du plateau de Saclay, Evry-Courcouronnes-Ris-Orangis).

En outre, le poste du coordonnateur est un co-financement collectivité territoriale / ARS.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Essonne

✓ Contrats de ville et contrats locaux de santé (CLS)

- 11 contrats de ville ayant « un volet santé » ont été signés sur le territoire essonnien pour lesquels la délégation a accompagné les collectivités dans leur mise en œuvre
- 3 CLS ont été signés (Grigny/Viry, Evry/Courcouronnes/Ris-Orangis, Corbeil).
- 4 autres territoires sont engagés dans la démarche d'élaboration d'un CLS (Epinay sous Sénart, Draveil / Vigneux / Montgeron, Arpajon et Etampes).
- 3 postes de coordonnateurs sont co-financés.

✓ Démographie médicale

Face au constat de besoin objectivé par l'agence dans le cadre du zonage déficitaire ou fragile en terme de démographie médicale, et à l'expression des besoins ressentis des collectivités territoriales, l'accompagnement se situe tant au niveau des professionnels de santé que des collectivités territoriales elles-mêmes. Les leviers d'action utilisés par la délégation départementale sont les suivants :

- Accompagner et favoriser l'installation des professionnels de santé dans les zones fragiles.
- C'est ainsi que depuis la création de l'Agence, **11 maisons de santé pluri-professionnelles - MSP** se sont ouvertes (dont 8 en territoire déficitaire/fragile et ou politique de la ville. D'ici 2020,6 autres ouvriront, dont au moins une en zone fragile.

- NOM DE LA STRUCTURE	MONTANTS FIR ACCORDES	ANNEES ATTRIBUTION	OBJET FINANCEMENT	NMR
MSP OUVERTES en 2015				
MSP LES TARTERETS - CORBEIL	100 000	2012	AIDE AU DEVELOPPEMENT (SI + EQUIPEMENT COLLECTIF)	X
MSP LES ALLEES - CORBEIL	100 313	2013, 2015	AIDE AU DEMARRAGE + AIDE AU DEVELOPPEMENT	X
MSP GRIGNY II	100 000	2009	AIDE AU DEMARRAGE	-
MSP MORANGIS	38 497	2011	AIDE AU DEVELOPPEMENT (SI)	X
MSP FORGES LES BAINS	20 000	2012	MONTAGE JURIDIQUE	-
MSP MORSANG SUR ORGE	22 980	2015	AIDE AU DEMARRAGE	X

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

MSP DES CERISIERS-LONGJUMEAU	26 080	2014	AIDE AU DEVELOPPEMENT (SI + EQUIPEMENT COLLECTIF)	X
MSP ATHIS-MONS	62 150	2014, 2015	ELABORATION STATUTS SISA + AIDE AU DEMARRAGE + AIDE AU DEVELOPPEMENT	X
MSP PARAY VIEILLE POSTE	52 720	2012, 2014	ETUDE FAISABILITE + AIDE AU DEMARRAGE	X
PROJETS en cours				Date prévisible d'ouverture
PROJET DR BASEYA SUR LONGJUMEAU	23 400	2015	ETUDE FAISABILITE	2018
PROJET SUR CHILLY-MAZARIN	31 808	2012	ETUDE FAISABILITE	ND
PROJET SUR BRETIGNY SUR ORGE	74 431	2012, 2014	ETUDE FAISABILITE + AIDE AU DEMARRAGE	2017
PROJET SUR JUVISY SUR ORGE	25 764	2015	ETUDE FAISABILITE	2017
PROJET SUR COURCOURONNES	32 789	2014	ETUDE FAISABILITE	2017
PROJET SUR PUSSAY	29 916	2015	ETUDE FAISABILITE	2 nd semestre 2016
PROJET SUR SACLAS	20 400	2015	ETUDE FAISABILITE	mai 2016
PROJET SUR NOZAY	21 780	2015	ETUDE FAISABILITE	2018
TOTAL	783 028 €			

- Organiser des journées **annuelles** « découverte » en lien avec l'URPS (union régionale des professionnels de santé) médecins, et notamment le conseil départemental et l'union des maires de l'Essonne.
- Assurer des rencontres locales **mensuelles dans les locaux de la délégation** afin de favoriser la promotion, l'implantation et le maintien des structures d'exercice collectif (MSP, centres de santé). Cette permanence réunit en dehors de l'ARS, les services de la CPAM et des ordres et URSP concernés pour les professions à ordre. Elle a lieu tous les premiers mercredis de chaque mois.
- Deux diagnostics territoriaux de communautés de communes ont également été réalisés par la délégation elle-même. Ce travail a été restitué aux collectivités et aux professionnels de santé lors de rencontres organisées sur les territoires ayant fait l'objet des diagnostics et très apprécié des partenaires de l'Agence.

Une action de la feuille de route de la délégation mériterait d'être reconduite dans le cadre du prochain PRS : action partenariale avec l'UME- Union des Maires de l'Essonne visant l'aide à la recherche d'hébergement pour des stagiaires rencontrant

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

des difficultés pour se loger et ainsi favoriser leur installation, notamment dans les zones fragiles et déficitaires.

Focus sur une action territoriale Prévention Cancer sur la commune de Grigny : « voisins malins » :

Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein, sur le quartier de Grigny 2, étant inférieur à la moyenne départementale, il a été décidé de mettre en œuvre une action spécifique de sensibilisation à cet acte.

Cette action construite en partenariat avec la CPAM 91, la structure de gestion des dépistages organisés du cancer (ADMC), la ville et la DD 91 ARS s'est appuyée sur le savoir-faire de l'association « Voisins malins ». Des « Voisins » (habitants du quartier volontaires) ont été recrutés par l'association puis formés par l'ADMC. Ceux-ci ont ensuite réalisé un porte à porte de sensibilisation dans le quartier de Grigny 2. Les interventions visaient à faire connaître l'importance du dépistage, lutter contre certaines idées fausses, permettre de mieux identifier les courriers d'invitation adressés par l'ADMC et dans certains cas, à aider dans les prises de rendez-vous avec les cabinets de radiologie.

620 familles ont ainsi été sensibilisées pendant la phase de porte à porte et les voisins formés continuent de promouvoir ce dépistage lors de rencontres informelles avec les habitants du quartier.

1.2 Conseil départemental de l'Essonne

Le partenariat existant avec le conseil départemental est riche et diversifié. Il concerne naturellement les secteurs du médico-social et de la prévention. Toutefois, face au souhait de l'agence de développer les actions de démocratie en santé, et au désir du département d'interagir auprès de la population, et des deux institutions de mieux concerter leurs actions, des opérations de communication et de démocratie en santé ont également été investies de concert.

Les actions suivantes illustrent cette coordination :

- ✓ L'adaptation, le développement et la diversification de l'offre médico-sociale :
 - La prise en charge des personnes âgées :
 - L'ouverture d'établissements à Courcouronnes, et Morangis, du SEGA (service public essonnien du Grand Age) a permis de renforcer l'offre en établissements publics avec un tarif accessible fixé à leur ouverture à 60€/jour. Cette politique publique a permis de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé par une action coordonnée de l'Agence et du conseil départemental. D'autres projets sont à venir, à Villebon (permis en cours) et les Ulis (achat du terrain prochainement)

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

- Près de 1950 places (y compris 236 prévues en 2016) ont également été créées en faveur des personnes âgées permettant de développer cette offre depuis 2011.
- 4 MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) ont été mises en place. Elles ont entre autres permis la réalisation de diagnostics de santé concerté et partagé entre les acteurs. Les filières gériatriques redynamisées depuis un an par la délégation recouvrent en outre le même périmètre géographique afin d'assurer une cohérence des actions et une lisibilité de celles-ci par les partenaires.

Dans le cadre du prochain PRS, une évaluation des missions de la future conférence des financeurs en matière de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées, pourra être réalisée.

- ✓ Le financement par l'Agence des actions dites « recentralisées » et dont le conseil départemental est l'opérateur (vaccinations, dépistage des IST , VIH, et hépatites, lutte contre la tuberculose):
 - via la dotation globale de décentralisation, des actions de santé dites « recentralisées » qui s'élève annuellement à plus de 2 millions d'euros
 - d'actions de prévention « hors les murs » antituberculeuses pour une subvention annuelle de plus de 100 000 €
 - via une subvention d'un peu moins de 800 000€ versée au CeGIDD (centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles). Cette structure a été créée au 1er janvier 2016 en lieu et place des consultations de dépistage anonyme et gratuit du VIH et des hépatites (CDAG) et des centres d'information, de dépistage et diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST).
- ✓ La mise en œuvre d'un comité départemental de coordination des actions d'éducation à la santé et à la sexualité (CDCESS). Ce dispositif est désormais reconnu par les acteurs de santé du département dans le cadre des objectifs « santé des jeunes ». La délégation participe de manière active aux côtés également des services déconcentrés de l'Education Nationale à cette structure portée par le conseil départemental.
- ✓ L'organisation des Assises de la santé : ce débat public a été organisé conjointement avec le Conseil général 91 en 2014 et est désormais piloté par la délégation en coordination avec les instances de démocratie sanitaire que sont la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et la conférence de territoire de l'Essonne. Cet évènement réunit tous les 2 ans plus de 500 acteurs de la santé et est désormais reconnu comme un temps fort dédié aux politiques publiques de santé.
- ✓ La mise en place coordonnée avec le conseil départemental de la déclinaison territoriale de l'expérimentation du CNBD (comité national de la bientraitance et des droits) :

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

De nouvelles instances essonniennes ont vu le jour :

- CRIPPAH (cellule de recueil des informations préoccupantes des personnes âgées et handicapées)
- CoDIP (espace de concertation départementale des informations préoccupantes).

Un guide pratique à destination des professionnels a également été élaboré.

2- Le bilan des partenariats avec les professionnels de santé, les directeurs d'établissements, les associations et les usagers

L'ensemble des actions menées par la délégation départementale de l'Essonne auprès de ces partenaires, a contribué à répondre aux enjeux du projet régional de santé, notamment en matière de réduction des inégalités territoriales de l'offre en santé mais également en favorisant la transversalité, la démocratie et l'innovation dans le domaine de la santé.

2.1 Un partenariat au service de la réduction des inégalités territoriales de l'offre de soins

✓ La réduction des inégalités territoriales dans le secteur médico-social :

La prise en charge de l'**autisme est un exemple concret d'action menée en faveur de la lutte contre les inégalités territoriales de l'offre médico-sociale** car l'Essonne n'offrait jusqu'à présent que peu de réponses en matière d'offre dans la prise en charge des troubles autistiques.

Des avancées ont été réalisées et devront être poursuivies dans le cadre du prochain projet régional de santé :

- création de 241 places dédiées, dans les établissements et services pour personnes handicapées
- amélioration du diagnostic, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes autistes et de leurs familles
- création d'un dispositif intégré de soins et de services : « MAIA PH autiste »
- mise en place de formations spécifiques à destination des professionnels
- projets innovants tels que « Les Petites Maisons », ainsi qu'une structure expérimentale unique « EMA 91 » (équipe mobile pluridisciplinaire dédiée à la prise en charge des situations sans solution adaptée)
- ouverture en 2015 d'une unité d'enseignement en maternelle de sept places
- initiation de la Démarche de diagnostic territorial partagé (DECT) afin un conséquent budget de 34 642 496 € alloué par le Conseil Régional d'Île-de-France.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Essonne

On rappellera également que la délégation de l'Essonne participe à la mise en place du plan de prévention des départs en Belgique et qu'une étude essonniennne est menée pour adapter la réponse aux besoins des travailleurs handicapés vieillissants.

✓ La réduction des inégalités territoriales par le renfort du premiers recours :

Le premier recours a été renforcé dans notre département que ce soit en matière de structures installées sur le territoire comme en matière de permanence des soins (ambulatoires, transport sanitaire et soins dentaires).

- La promotion, l'implantation et le maintien des structures d'exercice collectif (SEC) par :

- **l'élaboration d'un guide et d'un didacticiel** régulièrement mis à jour
- l'alimentation de la Plateforme d'Appui aux Professionnels de Santé sur les SEC : le recueil des données se fait à chaque sollicitation des professionnels de santé et collectivité territoriale
- la création d'un tableau spécifique de suivi des projets de SEC et de celles en fonctionnement.

L'accompagnement des professionnels de santé en participant à de nombreuses rencontres à leur demande, aussi bien pour répondre à des demandes spécifiques que pour prendre connaissance de leur réalisation de terrain.

Dans le cadre des propositions pour le prochain PRS, la délégation de l'Essonne souhaite poursuivre le développement des stages dans ces structures au bénéfice des étudiants et internes de médecine générale, et autres professionnels de santé contribuant à rendre lisible l'offre de formation dans le département, ainsi que l'animation d'un groupe de travail pour élaborer une stratégie spécifique de recrutement de chirurgiens-dentistes dans le département. De même pourrait être envisagé de développer le partenariat avec les facultés de médecine, de manière à sensibiliser tôt les étudiants/internes aux différents modes d'exercice.

- Accompagnement du dispositif de la PDSA (**permanence des soins ambulatoires**) :

L'organisation de la PDSA dans l'Essonne a été montrée en exemple lors des travaux préparatoires à l'écriture du 1er cahier des charges régional en 2012, répondant déjà dans les grandes lignes aux principes généraux de celui-ci.

Si le dispositif de PDSA essonnien a donné toute satisfaction jusqu'à présent, force est de constater qu'il est confronté depuis 3 ans à la **diminution du nombre de médecins y participant**. Dans les faits **deux maisons médicales de garde ont fermé**, l'une à Etampes en 2013 et l'autre à Arpajon en décembre 2015, conduisant à des redécoupages des secteurs.

Toutefois, un point fixe de consultations pour des soins non programmés a ouvert à Chevannes, porté par l'association SOS 91 et intégré dans le dispositif de PDSA.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Essonne

Par ailleurs, la création de l'association unique n'a pas abouti, les acteurs de la PDSA n'ayant pas réussi à se mettre d'accord pour la désignation du président de l'association. En conséquence, le comité médical territorial de gouvernance de la PDSA dans l'Essonne n'a pu être constitué. La délégation de l'Essonne accompagne depuis 2 ans les acteurs de la PDSA dans la recherche d'un consensus.

- La **garde ambulancière** : un travail de révision du dispositif de la garde est en cours depuis plus de 2 ans. Le sujet est complexe mais est abordé sous l'aspect d'une véritable concertation avec l'ensemble des parties prenantes à ce sujet (sociétés de transports sanitaires, SAMU 91, CPAM 91 et SDIS 91). Un nouveau projet devrait prochainement voir le jour et sera présenté dans le cadre de l'expérimentation de l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2012.
- La **permanence des soins dentaires** : cette mission est une obligation déontologique pour les chirurgiens-dentistes. L'Agence a réalisé un état des lieux de l'organisation de cette permanence, et a accompagné les territoires à se mettre en conformité avec la réglementation. Dans l'Essonne, le dimanche et jours fériés deux chirurgiens-dentistes sont de gardes dans leur cabinet de 9h à 12h et de 14h à 17h. Leur accès est régulé par le centre 15 depuis 2015, après formation des médecins régulateurs.

2.2 Un partenariat au service de l'attractivité du territoire :

Rendre le territoire de l'Essonne attractif, c'est entre autres favoriser la consolidation de l'activité, notamment en matière d'offre hospitalière mais également soutenir la créativité des acteurs locaux.

La délégation elle-même a su faire preuve d'innovation en proposant une dématérialisation de la campagne budgétaire des établissements médico-sociaux.

✓ Consolidation de l'offre hospitalière :

On rappellera que l'offre sanitaire dans le département est composée de 8 Établissements Publics de Santé (EPS) dont 2 de l'APHP ; 6 Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC) ; 20 Établissements privés ; 16 autres titulaires d'autorisations (6 Insuffisances rénales chroniques « IRC » et 10 Equipements Matériels Lourds « EML »).

La délégation de l'Essonne soulignera les chantiers accompagnés suivants :

- Ouverture du **Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF)** en 2012 et développement de son activité pour qu'il constitue l'établissement de référence du sud Francilien. Les enjeux sont majeurs pour cet hôpital de recours de l'Essonne et du Sud de la Seine-et-Marne, porteur entre autres de la filière périnatalité et de la filière neuro vasculaire.
- Adaptation des établissements à leur territoire : L'établissement public de santé **Barthélémy-Durand à Étampes**, dans le sud du département, dispose de 300 lits d'hospitalisation complète pour adultes. En 2013, cinq unités d'hospitalisation destinées à la population des secteurs de psychiatrie du nord de l'Essonne, tous

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Essonne

éloignées d'Étampes, ont été relocalisées à Sainte-Geneviève-des-Bois au sein du **Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse**. Cette collaboration entre établissements a permis le rapprochement des lieux d'hospitalisation des domiciles des patients.

- Naissance du **Centre Hospitalier des Deux Vallées le 1^{er} janvier 2016** (par la fusion des centres hospitaliers de Longjumeau et de Juvisy-sur-Orge). Un projet médical est également commun avec le CH d'Orsay. Ces trois établissements composent le Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE).
- Développement de coopérations entre le CH d'Arpajon et le CHSF par la création d'une **équipe médicale de territoire en réanimation** pour l'organisation graduée des soins critiques.
- **Redynamisation des filières gériatriques** : quatre filières ont été retenues et labellisées par convention pour l'Essonne : Filière Nord, Filière Est, Filière Sud et filière Nord-Est portée par l'hôpital de Villeneuve Saint-Georges en partenariat avec l'hôpital Joffre-Dupuytren (AP-HP).
- **Mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT)** : depuis le 1^{er} juillet 2016, deux GHT existent de manière transitoire, un GHT nord et un GHT sud, les deux ayant vocation à fusionner à terme dans un délai de 3 à 5 ans.
- Evolution des pratiques et des organisations pour améliorer le parcours de soins
 - Accompagner le virage ambulatoire, d'une part en chirurgie :

Entre 2012 et 2016, le taux de chirurgie ambulatoire a **progressé de 10%**. L'ensemble des établissements faisant de la chirurgie ont ou vont avoir un objectif dans le cadre de leur CPOM négocié avec l'agence afin d'améliorer leur taux de chirurgie ambulatoire.

D'autre part en soins de suite, 7 nouvelles autorisations d'exercer l'hôpital de jour en soins de suite ont été accordées et conditionnées à une substitution de lits d'hospitalisations complète.

- D'autres organisations de prise en charge ont été accompagnées par la délégation territoriale :
 - une équipe mobile de SSR a été accordée en Essonne après un appel à candidature (nord du département portée par la clinique Clinalliance)
 - pour améliorer la prise en charge des handicaps lourds et complexes et des maladies chroniques, et afin d'organiser l'amont et l'aval du SSR pour les patients lourds et complexes un service de réadaptation post réanimation (SRPR) à orientation pneumologie a été reconnu après appel à projet, au centre hospitalier de Bligny.

Dans le cadre du PRS 2, il conviendra de poursuivre les actions en faveur des alternatives à l'hospitalisation, de la diminution du taux de fuite en chirurgie et en médecine et du renforcement des pôles d'expertise et de référence. L'établissement spécialisé Barthélémy-Durand devra intégrer un GHT. Une attention particulière sera portée au projet

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Essonne

d'hôpital unique sur le plateau de Saclay à l'horizon 2024 afin de conserver une offre hospitalière cohérente sur les territoires concernés.

✓ Soutenir les innovations auprès des acteurs locaux pour améliorer les parcours des patients :

En particulier, pour les patients âgés relevant du champ médico-social, la délégation de l'Essonne a accompagné ses partenaires ayant des projets innovants :

- expérimentation de la présence la nuit d'une infirmière partagée au sein d'un groupe de 3 EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- projets de télémédecine entre 6 EHPAD et 2 établissements de santé, dit TMG 91 (télémédecine gériatrique) pour éviter les recours à l'hospitalisation.

2. 3 Un partenariat au service de la transversalité des actions :

La transversalité a été favorisée par la délégation de l'Essonne par son investissement dans les actions favorisant la cohérence des parcours de santé d'un certain nombre de publics, notamment celui des personnes âgées. En outre, cette transversalité a été développée dans le cadre de projets territoriaux de santé, tels que le projet de consultation avancée de médecine générale du CHSF à Grigny, déjà évoqué supra.

Enfin, il est à noter que la délégation de l'Essonne a choisi de se doter en interne d'un service dédié aux missions transversales ayant pour objectif de travailler ces projets territoriaux, mais également de favoriser le travail transversal des départements de la délégation.

✓ Améliorer la cohérence des parcours de santé des usagers

- **Parcours de la personne âgée :**
 - par le décloisonnement des prises en charge : de nombreux projets innovants sont contenus dans 66 conventions tripartites signées depuis 2011
 - la mise en place de plateformes de répit
 - la labellisation et la redynamisation des filières gériatriques, en cohérence avec les territoires des MAIA
 - projet territorial centre-est Essonne : relations ville-hôpital
 - la mise en place d'une équipe mobile géronto-psychiatrique
 - la création du PASI (Pôle Autonomie Santé Information).
- **Périnatalité et prise en charge globale de la femme enceinte avec notamment la création** d'un centre périnatal de proximité sur le site de Dourdan grâce à la réorganisation des activités obstétriques et chirurgicales du Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE). De nombreuses actions menées par le réseau PERINATIF-SUD sont également soutenues par la délégation.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale

en Essonne

- **Parcours du patient ayant eu un AVC** (Accident Vasculaire Cérébral) : la filière est inter départementale. Elle couvre toute l'Essonne et le sud de la Seine et Marne.
La délégation de l'Essonne en collaboration avec le référent thématique du siège, a organisé une concertation interdépartementale avec l'ensemble des parties prenantes : sites d'unités neurovasculaires, établissements disposant d'urgences, SAMU 91 et 77, sur cette thématique.
- **Réorientation des réseaux de santé** en renforçant la coordination entre les réseaux cancérologie, soins palliatifs et gérontologie, par la création de deux réseaux tri-thématiques, un au nord et un au sud (ouverture prévue début 2017), en y associant la valence « accès aux soins » au sud et en élargissant le territoire d'action du réseau bucco-dentaire.
- La délégation a accompagné les promoteurs **d'éducation thérapeutique du patient (ETP)** dans le cadre des demandes d'autorisation, et notamment dans le cadre de projets expérimentaux en ambulatoire. Ainsi a été permis le regroupement des différents programmes d'ETP du CHSF favorisant le parcours du patient diabétique (action CERIDT/CHSF).

✓ Favoriser la transversalité des projets territoriaux de santé :

Focus sur un projet territorial transversal : mise en place d'une consultation avancée de médecine générale sur la commune de Grigny.

Grâce à une démarche multi partenariale, le projet vise à créer une consultation de médecine générale à Grigny assurée par un praticien du Centre Hospitalier Sud Francilien CHSF, dans un local mis à disposition par la ville de Grigny. La délégation assure depuis 10 mois le pilotage de cette action, afin de renforcer l'offre de soins de premier recours sur ce territoire dont l'IDH 2 est de 0,25 (la moyenne départementale se situant à 0,59).

2.4 un partenariat au service de la démocratie en santé et de la représentation des usagers :

La démocratie en santé est un concept aujourd'hui largement partagé en Essonne.

✓ Contribution aux / des conférences de territoire :

- 10 conférences sont en moyenne organisées chaque année, ce qui en fait la conférence la plus dynamique de l'Île-de-France
- la Conférence de territoire aborde régulièrement les projets menés par la délégation et l'instance est reconnue par l'ensemble des acteurs du département
- en dehors des membres composant réglementairement cette instance, un grand nombre d'invités (issus de la communauté civile pour la plupart) participent régulièrement aux débats organisés, la démocratie en santé n'en étant que favorisée.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

- en raison du dynamisme de cette instance, l'Essonne est pressenti pour être le territoire d'expérimentation d'une des nouvelles missions des futurs conseils territoriaux de santé (médiation – guichet d'accueil et d'accompagnement en matière de réclamations).
- ✓ Gestion des réclamations et des évènements indésirables graves (EIG)
 - ce sont un peu moins de 200 réclamations et 25 EIG qui sont traités chaque année par la délégation départementale de l'Essonne
 - les relations avec les établissements de santé et médico-sociaux du département sont quotidiennes sur ce champ des réclamations et il a été évalué que les réponses des établissements sont désormais beaucoup plus circonstanciées. Y contribue l'organisation de matinales annuelles depuis 2013 décrite dans le focus décrit ci-après « RETEX »
 - la délégation accompagne en outre les établissements dans leurs mesures correctives grâce à l'analyse qu'elle réalise des dysfonctionnements des prises en charge (organisationnelle, comme médicale)
 - le même objectif d'amélioration des prises en charge est poursuivi dans les missions d'inspection et de contrôle qui sont réalisées.
- ✓ La représentation des usagers est abordée avec les établissements de manière régulière. La délégation assure notamment la rédaction des arrêtés de désignation des membres des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) devenues récemment « commissions des usagers » au sein des établissements de santé. Elle reste vigilante quant à la mise en place effective des conseils de la vie sociale dans les établissements médico-sociaux.

Le débat public est enfin favorisé par l'organisation des Assises de la santé en Essonne, évoqué supra.

Focus sur la mise en place d'une animation territoriale sous la forme de « RETEX »

Ces retours d'expérience sont préparés conjointement avec les directeurs d'établissements de santé et d'établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou handicapées, ainsi qu'avec des responsables « qualité » de ces structures. Il ont pour objet de d'impliquer les établissements pour échanger sur leurs pratiques de gestion des réclamations, d'approche de l'inspection, de traitement des EIG, et des évolutions mises en œuvre, à l'occasion d'expériences vécues.

L'analyse commune et les réflexions qui sont menées ont pour but d'améliorer la qualité de service rendu aux patients et aux usagers

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

Cette action est une innovation territoriale contenue dans la feuille de route de la délégation

La STARAQS (structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des prises en charge en Île-de-France) dont le rôle est de développer la culture de la gestion de risques par des actions d'appui et d'accompagnement, de formation et d'information aux établissements et autres structures et professionnels des secteurs ambulatoire, médico-social et sanitaire, a choisi de travailler avec la délégation de l'Essonne afin de capitaliser cette initiative dans le but de l'étendre à d'autres territoires.

3- Le bilan de la coordination locale des politiques publiques

✓ Garantir la sécurité sanitaire en cas de situations exceptionnelles :

La délégation départementale est chargée de la coordination départementale de l'ensemble du système sanitaire en cas d'événements exceptionnels. Le bilan en la matière est notamment marqué par les éléments suivants :

- L'approbation du plan blanc élargi en 2015 :
 - Ce plan qui n'avait pas fait l'objet de révision depuis 2008, est le fruit de plusieurs années de concertation et de travaux menés avec le SAMU 91 et le niveau régional.
 - Il vise à définir une doctrine départementale de prise en charge des victimes lors de la survenue d'un événement exceptionnel.
 - Il est amené à évoluer pour mieux se calquer au schéma relatif à l'Organisation sanitaire régionale en situation sanitaire exceptionnelle (ORSAN) actuellement en cours d'élaboration.
- La mise à jour de nombreux plans préfectoraux avec la préfecture : pandémie, épizootie, gestion des décès massifs, démarche de contrat territorial de réponses aux risques et aux menaces (COTTRIM).
- Le suivi de l'organisation des comprimés d'iode à la population située dans le Plan particulier d'intervention (PPI) du centre du Commissariat à l'énergie atomique de Saclay en 2016.
- Les gestions de crises qu'ont connues l'Essonne et l'Île-de-France ont bien sur mobilisé l'agence au niveau régional la délégation étant mobilisé auprès du centre opérationnel de crise local outre lors des attentats terroristes parisiens de janvier et novembre 2015, mais plus particulièrement lors de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge en juillet 2013.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

✓ **Dispositif ORCOD**

Une opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national est en cours sur la commune de Grigny en coordination avec l'ensemble des acteurs des politiques locales, concernant la copropriété Grigny II, immense copropriété de plus de 5000 logements. Il est à noter que ce territoire est désormais doté d'un Délégué du Gouvernement pour coordonner les actions.

✓ **Santé - Justice :**

La coordination avec les services de la justice s'exerce notamment quant aux thématiques suivantes :

- La délégation départementale a mené un important travail relatif à **la sécurité des professionnels de santé**, ayant abouti à la rédaction de deux protocoles :
 - L'un relatif à la sécurité des professionnels de santé libéraux
 - L'autre relatif à la sécurité des professionnels au sein des établissements de santé
 - Ce travail a été mené de concert avec la préfecture, le parquet du Tribunal de Grande Instance d'Evry, les forces de l'ordre, les fédérations des établissements, les professions à ordre, URPS, syndicats représentatifs de certaines professions de santé.
- La mise en place **d'audiences foraines** à l'Etablissement Public de Santé Barthélémy DURAND d'Etampes, dans le cadre de l'intervention des Juges de la liberté et de la détention qui examinent les cas d'hospitalisation sans consentement à la demande du représentant de l'Etat dans le département.
- La mise en place de la **commission santé-justice**.
- La délégation soutient les structures œuvrant pour la **santé des détenus** de la prison de Fleury-Mérogis, au titre des missions de prévention et promotion de la santé, elle intervient également en matière de soins psychiatriques et en coordination avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

✓ **Santé et Cohésion sociale :**

○ **Les contrats locaux de santé**

Reposant sur un diagnostic partagé, les CLS sont des outils privilégiés pour favoriser la réduction des inégalités de santé.

Les CLS ont été centrés sur les communes considérées comme défavorisées (avec un IDH2 inférieur à la moyenne nationale, soit 0.52, et/ou étant en politique de la Ville). La délégation a entrepris de poursuivre cet outil de convergence des politiques des collectivités et de l'agence avec une ou plusieurs collectivités selon les territoires.

Actuellement, 3 Contrats Locaux de Santé sont signés : Corbeil-Essonnes, Grigny / Viry-Châtillon, Evry/Courcouronnes.

D'autres territoires sont engagés dans la démarche d'élaboration d'un CLS (Epinay sous Sénart, Draveil/Vigneux/Montgeron, Arpajon et Etampes).

La dimension intercommunale est prégnante. Un CLS intercommunal signé sur les territoires de Viry-Châtillon et Grigny, qui devra évoluer en lien avec la séparation des communes suite aux nouvelles intercommunalités, et un autre sur les territoires d'Evry et Courcouronnes avec l'association de la ville de Ris-Orangis.

Les thèmes récurrents contenus dans les CLS sont :

- Garantir une offre de soins de qualité et faciliter les parcours des usagers, notamment des plus vulnérables
- Consolider et développer l'offre en prévention et promotion de la santé
- Bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale.

Les CLS sont signés par les collectivités, le Préfet, mais aussi désormais par le Conseil départemental et la caisse primaire d'assurance maladie. (CPAM)

○ **Politique de la ville :**

Les contrats de ville, d'emblée pensés dans le cadre de l'intercommunalité, vise à coordonner les politiques publiques sur un territoire. La préexistence de CLS pour certains territoires a favorisé la constitution des volets santé des CV, et leur intégration dans la coordination des politiques publiques.

Ainsi, les **11 contrats de ville** du territoire avec un volet « santé ». Sur le département de l'Essonne l'ensemble des communautés d'agglomérations et communautés de communes qui disposent de quartier(s) politique de la ville ont décidé d'intégrer au contrat de ville un volet santé.

- La délégation a été sollicitée pour définir les axes des volets santé de 11 contrats de ville.

Bilan des partenariats et de l'animation territoriale en Essonne

Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France	
11 contrats de ville en ESSONNE	Les thèmes récurrents des volets santé des contrats de ville
CA Evry centre Essonne (CAECE) CA Sénart Val de Seine (CASVS) CA les Portes de l'Essonne (CALPE) CA du Val d'Yerres (CAVY) CA les Lacs de l'Essonne (CALE) CA Europ' Essonne (CAEE) CC Etampois Sud Essonne (CESE) CC de l'Arpajonnais (CCA) CA du Plateau de Saclay (CAPS) CA de Seine-Essonne (CASE) CA du VAL d'Orge (CAVO)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux droits, aux soins. ○ Prévention, promotion de la santé. ○ Le parcours des personnes âgées. ○ Observatoire, diagnostic de santé. ○ La contractualisation CLS / CLSM

○ **Politiques en faveur des publics précaires et en situation d'exclusion :**

- La délégation a décliné localement les objectifs contenus dans le programme d'accès régional à la prévention et aux soins (PRAPS) :
 - Focus sur les actions en faveur **des migrants** :
 - En 2015, 184 migrants ont été admis dans quatre centres d'hébergements du territoire
 - L'armée du salut - Juvisy-sur-Orge
 - Coallia – Etampes
 - La Croix Rouge – Champcueil
 - SOS Habitat et soins – Ormoy.
 - Le service Développement de l'offre de prévention et promotion de la santé a été l'interlocuteur des acteurs de l'Essonne, notamment les gestionnaires des centres. Il a également assuré l'accompagnement des services du Préfets pour la gestion et la prise en charge sanitaire des migrants, la sensibilisation des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sur l'accueil, l'Assurance Maladie sur les questions d'accès aux droits, ainsi que les réponses ponctuelles aux demandes des services du Préfet, des PASS, et des gestionnaires de centres.

Agence régionale de santé Île-de-France

35 rue de la Gare - 75935 Paris Cedex 19

Tél. : 01 44 02 00 00 Fax : 01 44 02 01 04

iledefrance.ars.sante.fr

